

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2021

PLFR POUR 2021-II - (N° 4702)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 28

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 4

ÉTAT B

Mission « Travail et emploi »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Accès et retour à l'emploi	0	-269 200 000	0	-269 200 000
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	0	0	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail <i>dont titre 2</i>	0	0	0	0
TOTAUX	0	-269 200 000	0	-269 200 000
SOLDE	+269 200 000		+269 200 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rétablissement du texte adopté par l'Assemblée nationale.